

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DECRET n° 83/544 du 4/7/1983  
MTPS.DGTFP.DFP

Portant intégration et nomination  
de Monsieur KAYA KOMBO Jean Ser...  
dans les cadres de la catégorie A,  
hiérarchie I du Personnel Diplôme-  
tique.-

-----ooOoo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

-----oOo-----

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général  
des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 51-143 du 27.6.61 portant le statut  
des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;  
(/u le décret n° 62-130/MP du 9.5.62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-  
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat ;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du  
3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les con-  
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en  
ses articles 7 & 8 ;  
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-  
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-  
tions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant  
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret  
n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres ;  
(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux inté-  
rimis des Membres du Gouvernement ;  
(/u la lettre n° 230/PR-MC-SC-COOP du 24.1.83 du Sécré-  
taire Général à la Coopération transmettant le dossier de Candi-  
dature constitué par l'intéressé ;

(/ E C R E T E :

.../...

yh

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 61-143 du 27.6.61 susvisé, Monsieur KAYA KOMBO Jean Serges, né le 5 Mars 1956 à Mouyondzi, titulaire du Doctorat de 3° cycle Spécialité ; Coopération Internationale et Européenne, obtenu à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse (FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Coopération.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 4 Juillet 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la  
Présidence, Chargé de la  
Coopération,

Aimé Emmanuel YOKA.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOLLA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEMOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DG-TFP.DFP.	3
DFP.EST.	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M. COOP.	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2./-

X